Commune de Troinex

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 14 novembre 2011 à 20h00

Présent(e)s : Mmes Béatrice Hirsch, Présidente

Annick Deshayes, Véronique Hirsch, Isabelle Jaquier-Borella, Florence Maggi-Duvernay et Brigitte Schneider-Bidaux, conseillères municipales

MM. Olivier Bahon, Marc Botbol, Sébastien Bourqui, Lionel Courbat, Jean-Jacques Duquesne, Alain Forestier, Bernard Gay, Jean-Louis Kaiser, Joseph Menu, Stéphane Sizonenko, conseillers municipaux

MM. Potter Van Loon, Maire
Guy Lavorel, Yves Meynard, Adjoints
Olivier Niederhauser, Secrétaire communal

Excusée : Mme Dominique Bernardet

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2011
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Approbation du budget 2012

   4.1 Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances du 31 octobre 2011

   4.2 Vote de la délibération D61 approuvant le budget de fonctionnement et le taux de centimes additionnels pour 2012

   4.3 Vote de la délibération D62 approuvant le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour 2012

5. Projet de délibération :

   5.1 Délibération D63 : Octroi d'un prêt d'un montant forfaitaire de CHF 10'000.- destiné au fonds de roulement de l'Association intercommunale pour l'accueil familial de jour Genève Sud-Ouest (AF J-GSO)

6. Décisions de l'Association des Communes Genevoises (ACG) sujettes à opposition des Conseillers municipaux :

   6.1 Décision de l'ACG du 14.09.2011 : Octroi par le Fonds intercommunal (FI) d'une subvention de CHF 500'000.- au Musée international de la Croix-Rouge

   6.2 Décision de l'ACG du 24.09.2011 : Fixation des contributions communales à CHF 3.- par habitant pour le financement du budget 2012 de l'ACG.

7. Propositions individuelles et questions

Mme Béatrice Hirsch, Présidente, ouvre la séance à 20h et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 17 octobre 2011

Mme B. Hirsch demande à la Mairie la confirmation de la date de la séance des Commissions réunies indiquée dans le PV en page 2 : est-ce le lundi 21 ou le mercredi 23 novembre 2011 ? En réponse, M. Niederhauser relève qu'il s'agit d'une erreur et que cette séance aura bien lieu le lundi 21 novembre 2011. A l'exception de cette correction, le procès-verbal est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

La Présidente informe le Conseil municipal qu'elle a reçu une lettre émanant du Président et du Vice-président de la Fondation intercommunale pour l'EMS de Drize, dont elle donne lecture (annexe 1).

M. Meynard fait part de sont étonnement et de sa désapprobation quant à l'information qui a été publiée sur le blog du PDC Carouge et qui a nécessité la mise au point que vient de lire Mme Hirsch.

3. Communications de la Mairie

Communications de M. Potter Van Loon, Maire :

3.1.1 Inauguration des nouveaux locaux de la crèche « La Cigogne » à Vessy

M. Van Loon annonce que tous les conseillers municipaux (et non seulement les membres de la commission jeunesse, social et école) sont invités à la cérémonie d'inauguration le vendredi 25 novembre prochain. L'accueil des invités aura lieu dès 11h, la partie officielle débutera à 11h30 et sera suivie d'un apéritif dînatoire dès 12h00. M. Van Loon rappelle l'adresse de la crèche, qui se situe à la route de Veyrier 83 à Vessy.

3.1.2 Problèmes d'oxyures à la garderie d'enfants

M. Van Loon informe qu'un certain nombre d'enfants de la garderie de Troinex sont concernés par ce problème qui s'est étendu malgré les soins donnés et les mesures supplémentaires de propreté qui ont été prises. Dans un 1er temps, le service Santé et Jeunesse a été averti et est intervenu ainsi que le médecin cantonal. Ce lundi 14 novembre, une assemblée se déroule pour communiquer aux parents les mesures à prendre afin de réduire, voire éliminer ce problème.

Communications de M. Yves Meynard, Adjoint :

3.2.1 Projet de nouveau club-house du tennis

En raison de la nouvelle situation financière de la commune, M. Meynard indique que certains investissements prévus l'année prochaine seront reportés, notamment celui du nouveau club-house de tennis et du réaménagement de la zone sportive. Les plans et le dossier de demande d'autorisation de construire étant prêts, la Mairie a demandé à l'architecte de déposer le projet au DCTI pour le début de l'année prochaine. M. Meynard précise qu'il faudra probablement 6 à 8 mois pour obtenir l'autorisation et que celle-ci sera valable 2 ans, renouvelable 2 fois pour 1 année, ce qui laissera suffisamment de temps pour décider de l'ouverture de ce chantier.

Communications de M. Guy Lavorel, Adjoint :

3.3.1 Traversée de l'Atlantique de Nicolas Groux

M. Lavorel donne des nouvelles du navigateur Nicolas Groux et informe qu'au terme d'une 2ème étape magnifique et d'une bagarre intense durant près d'une semaine, Nicolas a accompli son rêve en franchissant la ligne d'arrivée le jeudi 3 novembre à 11h22 et 20 secondes, de l'autre côté de

l'Atlantique, à Salvador de Bahia au Brésil. Il a conclu cette 2ème partie de course en obtenant une très belle 9ème place, avec un retard d'une toute petite minute sur le 8ème, Fabrice Sorin. Il occupe actuellement le 16ème rang du classement général provisoire avant jury.

La Commune de Troinex félicite Nicolas Groux pour sa magnifique course et son excellente 9ème place. M. Lavorel annonce encore qu'une soirée de remerciements et de présentation est envisagée, à la salle des fêtes, probablement en janvier ou février 2012.

3.3.2 Fonds de décoration

M. Lavorel informe le Conseil que les membres du Fonds de décoration communal doivent être réélus pour la législature 2011-2015, selon certaines conditions, à savoir :

- un membre de l'Exécutif représenté par M. Lavorel

- un membre désigné par chaque groupe

- un à deux membres désignés par l'Exécutif

Les membres actuels du Fonds vont se représenter et M. Lavorel informe Mme Schneider-Bidaux que le groupe qu'elle représente (les Verts) devra donc proposer un(e) candidat(e).

Mme Schneider-Bidaux indique qu'elle fera part de la proposition des Verts assez rapidement.

Ce comité sera élu lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

4. Approbation du budget 2012

4.1.

4.2. Rapports de majorité et de minorité de la commission des finances du 31 octobre 2011

M. Kaiser donne lecture du rapport de majorité (annexe 2).

Mme Schneider-Bidaux donne lecture du rapport de minorité (annexe 3).

Mme Maggi Duvernay, au nom du groupe Troinex Alternative, exprime son accord avec le rapport de minorité des Verts, principalement pour ce qui est de l'augmentation du centime additionnel.

M. Forestier fait part de son étonnement concernant l'abstention des Verts, qui s'expliquerait par l'estimation incertaine des recettes fiscales. En suivant ce raisonnement, tous les conseillers municipaux devraient s'abstenir puisque chacun sait que les prévisions fiscales sont peu sûres et que des chiffres fiables ne sont connus que 3 ou 4 ans après l'année fiscale. M. Forestier invite donc les conseillers à faire preuve d'audace et à prendre leurs responsabilités en votant ce budget, tout en reconnaissant que l'exercice est particulièrement difficile cette année.

Par ailleurs, M. Forestier déplore la proposition des Verts d'augmenter le centime additionnel, ce qui représenterait un mauvais signal et pourrait provoquer d'autres départs de contribuables. En conclusion, M. Forestier encourage tous les conseillers à se serrer les coudes et à êtres solidaires durant cette période difficile.

Mme Schneider-Bidaux répond à M. Forestier que les Verts ne s'abstiendront pas sur ce budget, mais le refuseront, n'étant pas en accord sur la manière de faire des économies. Elle précise qu'il est important de faire des économies au moment où les rentrées fiscales sont nettement moins importantes, mais que les propositions des Verts ont toutes été refusées en commission. Mme Schneider-Bidaux relève que la commune de Troinex a, durant plusieurs années, été bénéficiaire et que sa bonne gestion permet de disposer aujourd'hui de réserves suffisantes pour voir l'avenir sereinement. Cependant, le taux de fiscalité doit refléter les besoins du budget annuel et un taux de 43 centimes, qui a longtemps été appliqué à Troinex, correspondrait mieux aux besoins actuels, d'où la proposition des Verts d'augmenter de 2 centimes additionnels.

M. Van Loon signale tout d'abord une erreur relativement importante figurant dans le rapport de minorité : le taux de 34 % représente la baisse des recettes fiscales et non pas de l'ensemble des revenus de la commune. M. le Maire souhaite rappeler ce qui a été dit en commission des finances et par le rapporteur de majorité, à savoir qu'augmenter le centime additionnel serait un très mauvais signal à la population et démontrerait l'incapacité des autorités à prendre leurs responsabilités dans la gestion des finances de la commune. M. Van Loon rappelle qu'un centime vaut actuellement CHF 100'000.- et la part privilégiée représente 30% soit CHF. 30'000.-. Enfin, M. Van Loon estime, en ces temps incertains, qu'il faut garder la possibilité d'augmenter ultérieurement le centime additionnel.

M. Meynard informe de son changement de position sur ce sujet et ne souhaite plus une augmentation du centime en 2012. En effet, après quelques explications plus détaillées sur le fonctionnement de la part privilégiée, il indique que le bénéfice pour la commune d'une augmentation des impôts ne serait pas très important, avec une part privilégiée de 30%, par rapport à l'effort demandé aux contribuables.

M. Meynard souhaite par ailleurs rappeler que la clôture des comptes se fait au mois de mars avec des recettes fiscales estimées à 100%, étant donné que les chiffres réels n'interviennent que quelques années plus tard (3 à 5 ans). Cet élément est important à prendre en compte et il est préférable d'attendre une année au moins pour connaître l'évolution de nos recettes fiscales.

4.3. Vote de la délibération D61 approuvant le budget de fonctionnement et le taux de centimes additionnels pour 2012

La Présidente met au vote la délibération suivante :

APPROBATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT, DU MONTANT DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS, DU MONTANT DES INDEMNITES DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET DU TAUX DES CENTIMES ADDITIONNELS POUR 2012

vu le budget administratif pour l'année 2012 qui comprend le compte de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant de Fr. 7'988'269 aux charges et de Fr. 7'115'670 aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant à Fr. 872'599,

attendu que l'autofinancement s'élève à Fr. 656'404, au moyen des amortissements ordinaires du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 1'529'003 moins l'excédent de charges présumé du budget de fonctionnement pour un montant de Fr. 872'599,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2012 s'élève à 40 centimes,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant de Fr. 350'000 aux dépenses et de Fr. 0 aux recettes, les investissements nets présumés s'élevant à Fr. 350'000.

attendu que les investissements nets sont autofinancés par un montant de Fr. 656'404 il en résulte un excédent de financement des investissements de Fr. 306'404,

vu le rapport de la commission des finances du 31 octobre 2011,

vu les articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 70, al. 1, lettre b) et 74, al. 1 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition de la Mairie

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide par 10 OUI 5 NON (V et TA)

1. *D'approuver le budget de fonctionnement 2012 pour un montant de Fr. 7'988'269 aux charges et de Fr. 7'115'670 aux revenus, l'excédent de charges présumé s'élevant à Fr. 872'599.*
2. *De fixer les indemnités allouées au maire à Fr. 35'000 (soit une diminution de Fr. 3'000).*
3. *De fixer les indemnités allouées à chaque adjoint à Fr. 30'500, soit au total Fr. 61'000 (soit une diminution de Fr. 2'500 par adjoint).*
4. *De fixer les indemnités allouées à chaque conseiller municipal à Fr. 2'200, au président à Fr. 4'400 et au vice-président à Fr. 3'300, soit au total Fr. 40'700 (soit une diminution de Fr. 200 par conseiller, de Fr. 400 pour le président et de Fr. 300 pour le vice-président).*
5. *De fixer le taux des centimes additionnels pour 2012 à 40 centimes.*
6. *D'autoriser le Maire à renouveler en 2012 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.*

4.4. Vote de la délibération D62 approuvant le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour 2012

La Présidente met au vote la délibération suivante, qui est acceptée sans remarque :

TAUX DE DEGREVEMENT DE LA
TAXE PROFESSIONNELLE COMMUNALE POUR 2012

vu l'article 30, al. 1, lettre c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu l'article 308 C de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

sur proposition de la Mairie et de la Commission des finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide à l'unanimité

de fixer le taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour l'année 2012 à 100%.

5. Projet de délibération

5.1 Délibération D63 : Octroi d'un prêt d'un montant forfaitaire de CHF 10'000.- destiné au fonds de roulement de l'Association intercommunale pour l'accueil familial de jour Genève Sud-Ouest (AFJ-GSO)

La parole n'étant pas demandée, la Présidente met au vote la délibération suivante :

OCTROI D'UN PRÊT POUR UN MONTANT FORFAITAIRE DE CHF 10'000.-
EN FAVEUR DU FONDS DE ROULEMENT DE L'AFJ-GSO

Considérant,

- *le partenariat de la commune de Troinex à l'Association intercommunale pour l'accueil familial de jour Genève sud-ouest (AFJ-GSO)*
- *la convention de prestation et de partenariat signée en date du 25 mai 2011,*
- *les exigences de la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial à la journée (LSAPE –J6 29) entrée en vigueur le 12 avril 2011,*
- *l'article 9 de la convention de prestation pour le versement d'une participation au fonds de roulement d'un montant forfaitaire de CHF 10'000.- par commune,*
- *la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,*

Sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide à l'unanimité

1. *D'octroyer un prêt en tant que fonds de roulement de CHF 10'000.- à l'AFJ-GSO, sans intérêt. Ce montant sera remboursé si la commune quitte l'association.*
2. *De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique 5400.5220 et de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif, sous la rubrique 5400.1220.*

6. Décisions de l'Association des Communes Genevoises (ACG) sujettes à opposition des Conseillers municipaux

En préambule, Mme B. Hirsch rappelle qu'il avait été décidé lors du dernier Conseil municipal de porter à l'ordre du jour les décisions de l'ACG pour éviter qu'elles ne « passent à la trappe » sans éventuelle opposition.

M. Van Loon donne quelques indications sur le point 6.1 et rappelle les besoins de longue date du Musée de la Croix Rouge à savoir une rénovation ainsi qu'une extension. Le Musée reçoit environ 100 000 visiteurs par an, ce qui le place au 3ème rang des musées visités de Genève et qui en fait l'un des musées les plus importants de Suisse. La question était de savoir si les communes devaient contribuer à sa rénovation. M. Van Loon précise que le coût total des travaux s'élève à CHF 13'000'000.-, couvert en majeure partie par des fonds privés, la Ville de Genève participant à hauteur de CHF. 1'100'000.-. Il indique également que la Ville de Genève et le Canton prennent à charge tous les frais de fonctionnement. Ce Musée faisant partie du patrimoine genevois, la majorité des membres de l'ACG a considéré que la subvention du Fonds Intercommunal était justifiée.

6.1 Décision de l'ACG du 14.09.2011 : Octroi par le Fonds intercommunal (FI) d'une subvention de CHF 500'000.- au Musée international de la Croix-Rouge

Il n'y a aucune opposition à cette décision de l'ACG.

6.2 Décision de l'ACG du 24.09.2011 : Fixation des contributions communales à CHF 3.- par habitant pour le financement du budget 2012 de l'ACG.

Il n'y a aucune opposition à cette décision de l'ACG.

7. Propositions individuelles et questions

La parole n'étant pas demandée, la Présidente lève la séance à 20h55.

La Présidente
Béatrice Hirsch

Le secrétaire
Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :

RÉSIDENCE DE DRIZE

ROUTE DE DRIZE 61
1234 VESSY

TÉL. 022 307 04 00
FAX 022 307 04 44

INFO@EMSDRIZE.CH
WWW.EMSDRIZE.CH

Mairie de Troinex
A l'attention de
M. Potter Van Loon
Maire
Grand-Cour 8
1256 Troinex

Vessy, le 1er novembre 2011

Informations publiées sur le blog du PDC Carouge et article publié par le journal *20 minutes* le 20 octobre 2011

Monsieur le Maire,

Suite à la parution d'informations inexactes publiées sur le blog du PDC Carouge ainsi qu'à la publication en date du 20 octobre 2011 d'un article sur notre EMS par le journal *20 minutes*, il nous a paru important de vous apporter les informations et précisions suivantes :

Blog PDC Carouge

Il est indiqué sur ce blog que la quasi majorité des cadres de l'EMS de Drize résident dans le canton de Vaud. Nous tenons à vous signaler que cette information est erronée. En effet, sur les 4 cadres de l'EMS, un seul est domicilié dans le canton de Vaud. Les 3 autres cadres (75%), dont notre directeur, sont domiciliés sur le canton de Genève.

Rappelons que le Conseil de Fondation a avalisé l'engagement du directeur et des cadres sur proposition du bureau du Conseil de Fondation. Ce dernier a été chargé du recrutement et l'a effectué sur la base de critères rigoureux parmi lesquels figurent en tête compétences techniques et qualités humaines.

Article *20 minutes* du 20 octobre 2011

L'information susmentionnée publiée sur le blog du PDC Carouge a conduit le journal *20 minutes* à publier un article sur la politique d'engagement du personnel lors de l'ouverture de notre EMS. Cet article peut laisser penser que nous aurions négligé, à cette occasion, l'engagement de personnel local.

A ce sujet, nous tenons à vous apporter les informations suivantes.

L'EMS Résidence de Drize a été doté d'une soixantaine de postes EPT. Sur demande du Département de la solidarité et de l'emploi, le Conseil de Fondation a accepté de reprendre le personnel de l'EMS Les Genevriers qui devait fermer ses portes au 1er juin 2011. Ainsi ce sont **12 collaborateurs et collaboratrices qualifié-e-s** qui n'ont pas été mis au chômage.

Puis, durant les travaux réalisés par l'EMS les Châtaigniers, sis sur la commune de Veyrier, nous avons accepté d'accueillir **6 collaborateurs** de cet établissement.

En parallèle, nous avons bien entendu accueillis les résident-e-s des EMS Les Genevriers et Les Chataîgners.

La politique d'engagement a été définie par le Conseil de Fondation sur la base des recommandations émises par le Département de la solidarité et de l'emploi. Les entretiens, sélections et engagements des collaborateurs ont eux été réalisés par la direction de l'EMS pour les **35 postes** restants.

Les résultats sont les suivants :

- Engagement de personnel domicilié sur les communes de Bardonnex, Carouge, Troinex ou Veyrier : 18 personnes soit 50%
- Engagement de chômeurs et chômeuses en collaboration avec le service cantonal de l'emploi : 8 personnes, soit 25%
- Aucune nouvelle demande de permis de travail, l'entier du personnel engagé travaillant déjà dans le canton de Genève.

Le Conseil de Fondation a donc mené une politique inédite de recrutement prenant en compte l'intercommunalité et la vision globale des EMS dans le canton de Genève ainsi que la situation économique et sociale.

Pour conclure, il va sans dire que la priorité du Conseil de Fondation reste la qualité d'accueil et de prise en charge des personnes âgées. Aujourd'hui, quelques mois après l'ouverture de notre établissement, nous sommes fiers des résultats obtenus, confirmés par les nombreux témoignages reçus tant par les résidents eux-mêmes que par leurs familles.

Nous vous remercions de l'attention que vous allez porter à la présente et restons naturellement à votre disposition pour tout complément d'information.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

Michel Beuchat

Président

Enrico Querio

Vice-Président

FINANCES

RAPPORT DE COMMISSION

Séance du 31 octobre 2011

Présents : M. Jean-Jacques Duquesne, Président
Mmes Véronique Hirsch, Isabelle Jaquier-Borella, Brigitte Schneider-Bidaux
MM. Sébastien Bourqui, Lionel Courbat, Alain Forestier, Jean-Louis Kaiser, membres de la commission

MM. Potter Van Loon, Maire
Yves Meynard, adjoint
Guy Lavorel, adjoint
Olivier Niederhauser, Secrétaire général
Nicole Menu, comptable communale

Absente : Mme Florence Maggy Duvernay, membre de la commission

---

1. Préambule

M. Van Loon a précisé que le département des finances a transmis de nouvelles estimations de recettes fiscales pour 2011 et 2012, inférieures de CHF 50'000.- pour 2011 et de CHF 170'000.- pour 2012.

2. Examen du projet de budget de fonctionnement 2012

Les comptes ont été passés minutieusement en revue par les commissaires, qui ont mis scrupuleusement en application l'adage suivant : il n'y a pas de questions stupides, seules les réponses peuvent l'être.
La Mairie a fourni tous renseignements utiles à la bonne compréhension desdits comptes.
Les postes suivants ont fait l'objet d'un vote :

a) les montants des indemnités des membres de l'Exécutif et du CM ont été majoritairement acceptés, tels que présentés dans le projet de budget 2012 ;

b) une diminution de CHF 2'000.- du compte « Administration générale – Frais de port, téléphone, CCP » a été majoritairement refusée ;

c) le maintien des subventions aux sociétés communales, culturelles et sportives, telles que présentées dans le projet de budget 2012, a été majoritairement accepté ;

d) un amendement au budget pour y ajouter une subvention de CHF 1'620.- à un nouveau club de BMX à Troinex a été accepté à l'unanimité.

Il a été rappelé que le montant budgété des impôts sur le revenu et la fortune doit être ramené de CHF 4'310'000.- à CHF 4'140'000.- pour les motifs évoqués en préambule.

3. Examen du plan des investissements 2012

Il a été précisé que le plan des investissements comprend seulement les dépenses pour le patrimoine administratif. Ainsi, les dépenses éventuelles liées au projet d'immeuble aux Saussac ne peuvent y figurer, dès lors que celui-ci fait partie du patrimoine financier.

Les travaux de protection contre les crues de la Drize à la Grand-Cour sont pris en charge par le Canton.

L'achat d'un couvert d'un abribus sur la route de Troinex figurera dans le budget de fonctionnement.

4. Votes

4.1 Vote des taux des centimes additionnels pour 2012

La proposition d'augmenter le taux du centime de 1, voire 2 centimes pour 2012 n'a pas été retenue.

La majorité de la commission a décidé de maintenir le taux de centime additionnel pour 2012 à 40 (6 oui et 2 non), notamment pour les raisons suivantes :

- l'augmentation du centime constituerait un signal politique et psychologique négatif, incompatible avec un devoir de responsabilisation face aux difficultés financières ;

- augmentation du risque de voir d'autres contribuables importants quitter notre commune ;

- l'impact financier pour 2012 ne serait techniquement pas assez important, dès lors que la hausse du centime serait limitée par le taux faible de la part privilégiée en 2012 (31%), alors que ce taux devrait se situer à 50% en 2013 et 65% en 2015.

4.2 Vote du taux de dégrèvement de la taxe professionnelle communale pour 2012

Le taux de dégrèvement a été maintenu à 100% par 6 oui et 2 abstentions.

4.3 Vote des projets du budget de fonctionnement et du plan des investissements pour 2012

Le budget de fonctionnement amendé avec CHF 7.115.670.- aux revenus et CHF 7.988.269.- aux charges et le plan des investissements avec CHF 350.000.- aux dépenses et CHF 0.- aux recettes ont été acceptés par 6 oui et 2 abstentions.

5. Présentation du plan budgétaire quadriennal 2012-2016

Il est rappelé que ce plan n'est pas soumis au vote du CM mais doit lui être présenté. Ce plan devra être joint au budget 2012 los de sa soumission au service de surveillance des communes.

Deux versions dudit plan ont été établies. La première comprend les investissements de la route de Moillebin et le projet du nouveau clubhouse, ceux-ci étant différés jusqu'en 2016. La seconde prend en compte ces investissements dès 2014.

Dans la première version, l'équilibre budgétaire pourrait être atteint en 2016 sans augmenter le centime.

Tel n'est pas le cas dans la seconde version.

* * *

Au vu de ce qui précède, la commission vous recommande l'adoption du projet du budget de fonctionnement et du budget d'investissements, le taux des centimes additionnels et le taux de dégrèvement de la taxe professionnelles tels que proposés.

Troinex, le 4 novembre 2011

Jean-Louis Kaiser
Rapporteur

Rapport de minorité
Commission des Finances

Pour leur première législature, les Verts se prêtent à l'exercice de l'étude du budget de notre commune.

En relisant les projets de budgets des années précédentes, nous remarquons que chaque présentation du budget insiste sur le fait que les prévisions de recettes fiscales ne sont pas fiables; il est dans ces circonstances fort difficile de faire un budget qui, à la fin de l'exercice, se solde avec des comptes équilibrés (exigence imposée par la loi sur les communes).

Force est de constater que nous nous trouvons cette année devant une situation extraordinaire.
En effet à la fin de l'été, nous avons appris que, suite à des départs de contribuables, la commune devrait faire face à une diminution immédiate et importante des recettes fiscales, cette baisse représentant environ 34% des revenus de la commune.
Ce fait souligne que les recettes fiscales de notre commune reposent en grande partie sur quelques contribuables importants.

Les Verts prennent acte de ces données et tâcheront de faire des propositions qui correspondent aux nouvelles données financières.

En examinant plus attentivement le budget, nous relevons que la Mairie propose de diminuer la somme forfaitaire des jetons de présence des Conseillers Municipaux.
Dans une perspective de restrictions budgétaire, mais en partant du principe que tout travail doit être rémunéré, il nous semble plus opportun de diminuer les allocations pour les sorties ou autres dédommagements prévus pour l'ensemble du CM. Ce poste pourrait donc passer de 10'000.- à 5'000.-, en faisant ainsi une économie de 5'000.-

En ce qui concerne le poste incendie et secours, les Verts saluent le travail de la Mairie visant à un rapprochement entre le travail des Compagnies de communes voisines, en particulier la commune de Veyrier. Il nous semble qu'à terme, des économies substantielles pourraient être faites.

Les Verts constatent que la diminution de la ligne budgétaire concernant les institutions pour la jeunesse correspond à un budget alloué, mais non dépensé en 2010 et 2011, destiné à financer des activités organisées avec et pour les jeunes. Les Verts regrettent cette diminution, car ils sont certains que des besoins existent et des activités supplémentaires devraient être proposées aux jeunes troinésiens.

Les Verts proposent, pour une période limitée, d'augmenter le taux de centime additionnel.
Celui-ci a fluctué cette dernière décennie, il était à 43 cts. En 2001, pour descendre à 41cts. en 2002, à 38 cts. en 2003 et enfin se stabiliser à 40 cts dès 2005.
Cela prouve que ce taux n'est pas cloué dans le marbre, mais représente la somme dont la commune à besoin pour faire face à ses dépenses.
Le centime additionnel permet à tous de participer de façon égalitaire à l'effort budgétaire de notre collectivité. Nous pensons qu'il serait ainsi judicieux de le relever à 41 cts en 2012, afin de ne pas faillir aux devoirs auxquels nous devons répondre.

Concernant les investissements, nous examinerons scrupuleusement tous les projets soumis, selon des critères respectant les principes du développement durable, autant d'un point de vue de la mobilité que de celui du social.
Nous n'accepterons pas de projets de modération de la circulation onéreux, mais qui ne répondraient pas aux réels besoin de la population troinésienne, ainsi que des projets de construction de logements avec des critères de rentabilité uniquement, mais qui ne répondraient pas aux besoins

des familles, par exemple.
Il nous paraît important aussi d'étudier la possibilité d'investissements qui permettraient, à long terme, de faire des économies en termes énérgétiques.

Les Verts proposent enfin, pour continuer cet exercice difficile, que la commune organise des rencontres avec la population, afin de nous permettre, dans cette période difficile, de comprendre quelles sont les vraies priorités et ainsi répondre au mieux au besoin des Troinésiens.

Vu ce qui précède, les Verts n'acceptent pas le projet du budget de fonctionnement et le taux de centime additionnel pour 2012 tels que proposés.

Brigitte Schneider Bidaux Troinex le 8 novembre 2011